





Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

1.1 Rémunération des éducateurs par catégories, 2004-2005 à 2006-2007

*Veillez noter qu'une cohérence doit exister entre le tableau 1.1 (rémunération par catégories) et le tableau 7.2 (ETPs par catégories).*

	2004-2005						2005-2006						2006-2007					
	Éducateurs				Autres qu'éducateurs	Total	Éducateurs				Autres qu'éducateurs	Total	Éducateurs				Autres qu'éducateurs	Total
	Enseignants	Personnel de direction	Support pédagogique	Sous-total			Enseignants	Personnel de direction	Support pédagogique	Sous-total			Enseignants	Personnel de direction	Support pédagogique	Sous-total		
<b>Rémunération - Commissions scolaires et districts</b>																		
Salaires, traitements et allocations						\$0												\$0
Avantages sociaux (TOUS, excluant les contributions de l'employeur aux régimes de pension)																		
Régimes de pensions (incluant les contributions de l'employeur)																		
<b>Rémunération - ministère de l'Éducation</b>																		
Salaires, traitements et allocations						\$0												\$0
Avantages sociaux (TOUS, excluant les contributions de l'employeur aux régimes de pension)																		
Régimes de pensions (incluant les contributions de l'employeur)																		
<b>Rémunération - Autres ministères et organismes provinciaux</b>																		
Salaires, traitements et allocations						\$0												\$0
Avantages sociaux (TOUS, excluant les contributions de l'employeur aux régimes de pension)																		
Régimes de pensions (incluant les contributions de l'employeur)																		
<b>Total Remuneration:</b>																		

**Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)**

Tableau 2. Effectifs selon le genre de programme, l'année d'études et le sexe, commissions et districts scolaires (dénombrement), 2000-2001 à 2006-2007

**2.1 Programmes réguliers pour les jeunes**

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Pré-maternelle																						
Maternelle																						
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
Décloisonné																						
<b>Total</b>																						

**2.2 Taux d'équivalence à temps plein (ETP) - Programmes réguliers pour les jeunes**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Pré-maternelle							
Maternelle							

**2.3 Programmes de recyclage<sup>1</sup> pour les adultes**

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
<8																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
Décloisonné																						
<b>Total</b>																						

**2.4 Programmes de formation professionnelle<sup>2</sup> pour les jeunes et adultes**

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Jeunes																						
Adultes																						
<b>Total</b>																						

Notes

- Inscriptions dans des programmes de formation générale (FG), des programmes de formation de base des adultes (F.A.) et d'autres programmes d'équivalence. Exclut toute inscription dans des programmes de recyclage offerts au niveau postsecondaire.
- Inscriptions dans tout programme de formation professionnelle et technique offert dans des écoles publiques exploitées par un conseil scolaire ou par la province. Exclut toute inscription dans des programmes de formation professionnelle offerts au niveau postsecondaire.

Au besoin, utiliser les symboles suivants :

- ... : indisponible pour toute période de référence
- ... : indisponible pour une période de référence précise
- ... : n'ayant pas lieu de figurer

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 3. Effectifs selon le genre de programme de langue seconde et de la minorité, secteur des jeunes, commissions et districts scolaires (dénombrement), 2000-2001 à 2006-2007

3.1 Programme régulier de langue seconde <sup>1</sup>

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Pré-maternelle																						
Maternelle																						
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
Décloisonnée																						
<b>Total</b>																						

3.2 Programmes d'immersion de langue seconde <sup>2</sup>

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Pré-maternelle																						
Maternelle																						
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
Décloisonnée																						
<b>Total</b>																						

3.3 Programmes d'enseignement dans la langue de la minorité <sup>3</sup>

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Pré-maternelle																						
Maternelle																						
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
Décloisonnée																						
<b>Total</b>																						

Notes

1. Enseignement normal de la langue seconde (ou programme d'anglais langue seconde, ou programme d'anglais de base) : Effectifs des programmes où l'anglais est enseigné dans le cadre du programme régulier proposé. Une ou plusieurs matières supplémentaires peuvent être enseignées en anglais, sans que cela dépasse 25 % de la semaine d'enseignement.
2. Programmes d'immersion en langue seconde: L'enseignement aux élèves francophones est fait en anglais pendant au moins 30 % de la semaine.
3. Langue de la minorité comme langue d'enseignement (ou programme d'anglais langue première) : effectifs des écoles où la totalité de l'enseignement aux élèves anglophones est fait en anglais.

Au besoin, utiliser les symboles suivants :  
 . : indisponible pour toute période de référence  
 .. : indisponible pour une période de référence précise

**Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)**

**Tableau 4. Effectifs selon le genre de programme en langue autochtone, commissions et districts scolaires (dénombrement), 2000-2001 à 2006-2007**

**4.1 Enseignement en langue autochtone<sup>1</sup>**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Pré-maternelle							
Maternelle							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
Décloisonnée							
<b>Total</b>							

**4.2 Langue autochtone comme langue d'enseignement**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Pré-maternelle							
Maternelle							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
Décloisonnée							
<b>Total</b>							

Notes

- 1- Enseignement d'une langue autochtone : Inscriptions aux programmes où une langue autochtone est enseignée dans le cadre du programme régulier proposé. Une ou plusieurs matières supplémentaires peuvent être enseignées dans une langue autochtone, sans que cela dépasse 25 % de la semaine d'enseignement;
- 2- Langue autochtone comme langue d'enseignement (ou programme de langue autochtone comme langue première): inscriptions dans des écoles où tout l'enseignement aux enfants autochtones est fait dans une langue autochtone.

Au besoin, utiliser les symboles suivants :

- . : indisponible pour toute période de référence
- .. : indisponible pour une période de référence précise
- ... : n'ayant pas lieu de figurer

**Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)**

**Tableau 5. Effectifs reliés aux programmes d'enseignement pour les enfants ayant des besoins spéciaux<sup>1</sup>, commissions et districts scolaires (dénombrement), 2000-2001 à 2006-2007**

Nombre d'élèves identifiés qui bénéficient de soutien supplémentaire eu égard aux programmes et services :	Genre de classe	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
A. Pour des incapacités sensorielles, physiques et intellectuelles - incapacités à faible incidence	Régulière Spéciale																					
B. Pour des troubles d'apprentissage et du comportement - incapacités à incidence élevée	Régulière Spéciale																					
C. Pour compenser le statut socio-économique ou d'autres désavantages	Régulière Spéciale																					
<b>Total</b>	Régulière Spéciale																					

Notes

1. On entend par enfants ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation ceux pour lesquels on alloue des ressources supplémentaires publiques ou privées pour favoriser leur éducation. Les ressources supplémentaires dépassent celles dont disposent normalement les élèves ordinaires. Il s'agit de ressources qui servent à aider les élèves qui ont de la difficulté à suivre le programme régulier. Il peut s'agir de ressources en personnel (rapport maître/élèves plus favorable, enseignants supplémentaires, assistants ou autres membres du personnel), de ressources matérielles (outils ou supports de divers genres, modification ou aménagement d'une salle de classe, matière d'enseignement spécialisée) ou encore de ressources financières (modes de financement modifiés, argent réservé dans l'enveloppe budgétaire habituelle ou paiements supplémentaires).

Suivant l'exemple de l'OCDE et les recommandations des directeurs en éducation spécialisée et des services aux élèves du *Western and Northern Canada Protocol*, les catégories de besoins spéciaux se répartissent en trois sous-catégories :

La catégorie A désigne les élèves dont les incapacités sont clairement liées à des causes biologiques – telles que des incapacités physiques, une déficience visuelle ou la cécité, une déficience auditive ou la surdité, une déficience intellectuelle allant de modérée à sévère / profonde, un problème de santé chronique, des incapacités multiples, l'autisme et le syndrome d'alcoolisme fœtal (SAF).

La catégorie B désigne les élèves qui ont des troubles d'apprentissage ou des troubles du comportement.

La catégorie C désigne les élèves dont on considère que leurs difficultés sont principalement causées par des désavantages socio-économiques, culturels ou linguistiques, que le système d'éducation cherche à compenser.

Au besoin, utiliser les symboles suivants :

- . : indisponible pour toute période de référence
- .. : indisponible pour une période de référence précise
- ... : n'ayant pas lieu de figurer

Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 6. Diplômés<sup>1</sup>, selon le genre de programme, l'âge et le sexe, commissions et districts scolaires, 2000-2001 à 2006-2007

6.1 Programmes réguliers pour les jeunes

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
< 16 ans																						
16 ans																						
17 ans																						
18 ans																						
19 ans																						
20 ans et +																						
Inconnu																						
<b>Total</b>																						

6.2 Programmes de recyclage pour adultes<sup>2</sup>

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
< 16 ans																						
16 ans																						
17 ans																						
18 ans																						
19 ans																						
20 ans																						
21 ans																						
22 ans																						
23 ans																						
24 ans																						
25-29 ans																						
30-34 ans																						
35-39 ans																						
40-44 ans																						
45-49 ans																						
50 ans et +																						
Inconnu																						
<b>Total</b>																						

6.3a Programmes professionnels<sup>3</sup> pour jeunes

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
< 16 ans																						
16 ans																						
17 ans																						
18 ans																						
19 ans																						
20 ans et +																						
Inconnu																						
<b>Total</b>																						

6.3b Programmes professionnels<sup>3</sup> pour adultes

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
< 16 ans																						
16 ans																						
17 ans																						
18 ans																						
19 ans																						
20 ans																						
21 ans																						
22 ans																						
23 ans																						
24 ans																						
25-29 ans																						
30-34 ans																						
35-39 ans																						
40-44 ans																						
45-49 ans																						
50 ans et +																						
Inconnu																						
<b>Total</b>																						

Notes

1. Comprend les nouveaux diplômés seulement. On compte les diplômés tardifs mais on ne compte chaque diplômé qu'une seule fois.
  2. Comprend les diplômés de programmes de formation générale (FG), des programmes de formation de base des adultes (FBA) et de programmes de recyclage offerts au niveau postsecondaire.
  3. Comprend les diplômés de tout programme de formation professionnelle et technique. Exclut tout diplômé de programme professionnel offert au niveau postsecondaire.
- Au besoin, utiliser les symboles suivants :
- ... : indisponible pour toute période de référence
  - ... : indisponible pour une période de référence précise
  - ... : n'ayant pas lieu de figurer



Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire (PSEPS)

Tableau 7.1a) Nombre d'éducateurs à temps plein et à temps partiel, selon l'âge et le sexe, commissions et districts scolaires, 2000-2001 à 2006-2007

PROVINCE/TERRITOIRE:

Éducateurs	2000-2001				2001-2002				2002-2003				2003-2004				2004-2005				2005-2006				2006-2007				
	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	
<b>Temps plein</b>																													
Moins de 25 ans																													
25 à 29 ans																													
30 à 34 ans																													
35 à 39 ans																													
40 à 44 ans																													
45 à 49 ans																													
50 à 54 ans																													
55 à 59 ans																													
60 à 64 ans																													
65 et plus																													
Inconnu																													
Sous-Total																													
<b>Temps partiel</b>																													
Moins de 25 ans																													
25 à 29 ans																													
30 à 34 ans																													
35 à 39 ans																													
40 à 44 ans																													
45 à 49 ans																													
50 à 54 ans																													
55 à 59 ans																													
60 à 64 ans																													
65 et plus																													
Inconnu																													
Sous-Total																													
<b>Inconnu</b>																													
<b>Total</b>																													

Tableau 7.2 Nombre d'éducateurs à équivalent temps plein (ETP) par catégories, 2000-2001 à 2006-2007

Éducateurs Équivalent temps-plein (ETP)	2000-2001				2001-2002				2002-2003				2003-2004				2004-2005				2005-2006				2006-2007				
	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	Masculin	Féminin	Inconnu	Total	
Enseignants																													
Personnel de direction																													
Support pédagogique																													
<b>Total</b>																													

Notes

Les éducateurs incluent tous les employés travaillant dans le système scolaire public et qui appartiennent à l'une des trois catégories suivantes: enseignants, le personnel de direction et le support pédagogique. Cette définition exclue les aides enseignants, les étudiants en enseignement ainsi que le personnel n'étant pas payé pour leur emploi. Le personnel temporairement absent du travail (c'est-à-dire pour des raisons de santé ou pour blessures, congés de maternité ou de paternité, ou congés de vacances) devrait être inclus.

On compte comme éducateurs ceux travaillant en date du 30 septembre (ou à la date la plus rapprochée après cette date) de l'année scolaire qui ont la responsabilité de fournir des services aux étudiants faisant partie de l'EFFECTIF INSCRIT. Sont inclus tous les éducateurs des écoles publiques ordinaires, des établissements d'éducation surveillée ou des établissements de garde. Sont exclus les programmes d'éducation à distance ou par correspondance, les écoles privées et les écoles financées par des ministères fédéraux (ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) de même que tous les programmes offerts au niveau postsecondaire.

On définit les éducateurs en équivalents temps plein (ETP) comme étant le nombre d'éducateurs à temps plein travaillant en date du 30 septembre (ou à la date la plus rapprochée après cette date) de l'année scolaire, plus le nombre total d'éducateurs à temps partiel, selon le pourcentage d'affectation d'emploi à temps plein (déterminée par la province ou le territoire).